

**FICHE DE COMMEMORATIFS DU DOSSIER MEDICAL TENU PAR LE VENDEUR  
POUR CONSULTATION PAR LES VETERINAIRES LORS DE VENTES PUBLIQUES**

VENTE DU :

NOM DU CHEVAL : \_\_\_\_\_ N° de LOT : \_\_\_\_\_

Présenté par : \_\_\_\_\_

Nombre de clichés radiologiques dans le dossier médical : \_\_\_\_\_

Cocher ci-dessous, les clichés radiologiques effectués :

**TABLEAU RECAPITULATIF DES CLICHES RADIOGRAPHIQUES CONSEILLES  
(A PRENDRE A MOINS DE 21 JOURS DES VENTES)**

	Région - Incidence	Centrage
<input type="checkbox"/>	DOIGT ANTERIEUR Latéro-médial	Condyles métacarpien III
<input type="checkbox"/>	DOIGT ANTERIEUR Dorso-palmaire sur cale	Cale 60 ° Rayon horizontal Centrage 15 mm au-dessus de la couronne
<input type="checkbox"/>	CARPE Dorso palmaire	Articulation médio-carpienne
<input type="checkbox"/>	DOIGT PELVIEN Latéro-médial	Condyles métacarpien III
<input type="checkbox"/>	DOIGT PELVIEN Dorso-palmaire	Extrémité proximale 1 <sup>ère</sup> phalange Oblique 20 °/Métatarsien III vertical Cassette parallèle au doigt
<input type="checkbox"/>	TARSE Latéro-médial	Centrage sur articulation intertarsienne proximale Rayon légèrement descendant (5°/métatarsien III) et oblique (95°/plan sagittal).
<input type="checkbox"/>	TARSE Dorso-latéral-plantéro-médial - 0 à 20°	Centrage sur articulation intertarsienne proximale Rayon légèrement ascendant
<input type="checkbox"/>	GRASSET Latéro-médial	Condyle fémoral latéral.

Etiquetage : selon les conventions internationales, le marqueur se place latéralement sur un cliché dorsoplamaire, crânialement sur un cliché latéromédial. Pour les vues obliques, le marqueur se situe caudalement sur une vue dorsolatérale plamaromédiale, et crânialement sur une vue dorsomédiale palmarolatérale.

Ces clichés doivent être marqués : nom du vétérinaire, département d'exercice, nom du cheval ou ses origines, membre radiographié et date de réalisation des clichés.

Autres informations

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

Signature et cachet du vétérinaire :

Nom du vétérinaire

**A réaliser  
dans les 21 jours  
qui précèdent la vente**

**Note d'information concernant les radios**

Comme vous le savez, les acheteurs de chevaux sont de plus en plus demandeurs d'exams vétérinaires et, notamment, de radios et endoscopies.

C'est pourquoi Arqana Trot met à la disposition des vétérinaires des vendeurs et des acheteurs, un pôle vétérinaire, aménagé pour la lecture des radios et des vidéos d'endoscopies.

Ce pôle se situe à côté du restaurant « La Grange ».

Chaque vendeur pourra, s'il le désire, constituer avec l'aide de son vétérinaire, des dossiers contenant les documents qu'ils jugeront utiles de porter à la connaissance des acheteurs : radios, rapports vétérinaires, etc...

Le fait d'avoir préparé un tel dossier évite que le cheval soit examiné et radiographié dans l'établissement de vente. Cependant, les radios que vous fournirez devront être conformes au protocole mis au point par l'Association des Vétérinaires.

Vous trouverez, ci-joint ce protocole adapté au yearling trotteur vous permettant de réaliser préalablement (moins de 21 jours avant la vente) ces radios de façon utile, et la fiche consultative du dossier qui devra être constitué de 16 clichés :

- 2 prises de vues des boulets antérieurs (Doigts Antérieurs) x 2
- 1 prise de vue des genoux (Carpe) x 2
- 2 prises de vues des boulets postérieurs (Doigts Pelviens) x2
- 2 prises de vues des jarrets (Tarses) x2
- 1 prise de vue des Grassets x2

Les acheteurs, accompagnés de leur vétérinaire s'adresseront directement au préposé du pôle vétérinaire, qui aura collecté les dossiers préalablement, pour demander la consultation du dossier d'un cheval et lui restitueront après consultation.

Avant tout retrait d'un dossier vétérinaire auprès du préposé, celui-ci fera compléter et signer une fiche de consultation ou un registre à l'acheteur ou au vétérinaire qui s'engagent à l'obligation de confidentialité

\* \* \* \*

Les yearlings possédant un dossier vétérinaire sont notés à droite sur chaque page du pédigrée «dossier vétérinaire».

Nous vous demandons également de coller une pastille de couleur bleue, sur la plaque de numéro du licol des chevaux ayant un dossier vétérinaire. Ces pastilles bleues seront à votre disposition au bureau de Arqana Trot.